



**MINISTRE DE L'INDUSTRIE, DU COMMECRE ET DE L'ARTISANAT
SECRETARIAT GENERAL**



61^{ème} SÉRIE DE RÉUNIONS DES ASSEMBLÉE DES ÉTATS MEMBRES DE
L'ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
SESSION DU 21 AU 25 SEPTEMBRE 2020, GENÈVE, SUISSE

DÉCLARATION DE MADAGASCAR

Monsieur le Président,

Monsieur le Directeur Général,

Honorables délégués,

Mesdames et messieurs,

Avant toute chose, nous tenons à féliciter le président élu pour la présente série de réunions, ainsi que les vice-présidents, et de leur souhaiter plein succès dans la conduite des travaux.

Nous tenons, en outre, à exprimer à l'endroit du Secrétariat, ses sincères remerciements pour la clarté et la transparence des documents qui sont soumis à l'appréciation des Etats membres tout au long de cette session.

Mesdames et Messieurs,

La crise sanitaire qui a sévit le monde nous a tous marqué, de quelque manière que ce soit. Nous exprimons par la présente allocution toute sa peine face au nombre élevé de vies fauchées par cette maladie. Puisse leur âme reposer en paix et le monde se relever encore plus fort de cette rude épreuve !

Mesdames et Messieurs,

Nous tirons avantage de la présente opportunité pour féliciter le Directeur Général sortant et toute son équipe pour la gestion de la crise sanitaire de la meilleure manière possible et envisageable durant ces plusieurs mois.

Nous adressons ainsi nos éloges à son endroit et à toute son équipe pour tous les efforts qu'ils ont déployé afin de maintenir le dynamisme et la continuité des activités principales de l'Organisation en dépit d'un contexte difficile. Les nombreuses contraintes liées aux mesures d'urgence sanitaire n'ont pas pour autant paralysé l'Organisation dans ses activités majeures. Lesdites activités ont même été maximisées à l'avantage des différentes parties prenantes de la propriété intellectuelle, essentiellement des organismes qui en assurent l'administration auprès de chaque Etat membre. La participation aux divers échanges et événements virtuels sont à l'image des nouvelles technologies qui ont acquis plus de valeur durant ces périodes où la plupart des populations dans le monde a été contraint au confinement, ayant conduit à une délocalisation des activités professionnelles.

Madagascar n'a pas échappé à ce contexte. C'est ce qui a emmené l'Office Malgache de la Propriété Industrielle à la conception et la mise en œuvre progressive de son Plan de contingence. Il s'agit d'un document dynamique qui a pour finalité d'assurer la continuité de l'administration de la propriété industrielle dans les situations exceptionnelles, essentiellement par un système de télétravail. A cet effet, le recours à l'intelligence artificielle et aux nouvelles technologies de l'information et de la communication a été accru de plus fort.

Nous félicitant des relations de collaboration entre Madagascar et l'OMPI en matière de dématérialisation, nous saisissons le présent moment pour réaffirmer nos intérêts et nos engagements dans la réalisation effective du projet de numérisation de la collection documentaire de son Office de propriété industrielle. Nous exprimons ainsi la reconnaissance de Madagascar envers le Secteur des Infrastructures mondiales et le Bureau Afrique, mais de même envers le Fonds Fiduciaire du Japon, sans lequel ce projet n'aurait pas été concrétisé.

Mesdames et Messieurs,

Nous adressons également nos félicitations les plus sincères à l'endroit du Directeur Général nouvellement élu et lui souhaite plein succès dans l'exercice de son mandat. Elle manifeste le souhait d'une collaboration toujours plus fructueuse entre Madagascar et l'OMPI

dans autant de domaines que la multidisciplinarité de la propriété intellectuelle. La réalisation des projets en cours constituant une priorité, notamment le projet de valorisation de produits par le système de branding, nous nous réjouissons des coopérations futures portant essentiellement sur l'exploitation de l'intelligence artificielle dans l'administration de la propriété intellectuelle. Le logiciel IPAS étant déjà exploité par l'organisme malgache de propriété industrielle, une assistance technique est toujours souhaitée quant à l'optimisation de l'automatisation des procédures de traitement des demandes de titre de propriété industrielle, à l'image de la traduction automatique des documents de brevet, et de la recherche en matière d'examen de marques.

De tout ce qui précède, Madagascar encourage vivement les travaux effectués au sein des différents comités au sein de l'OMPI et exprime sa volonté et sa détermination d'y contribuer.

Pour terminer cette intervention, la délégation de Madagascar s'associe pleinement aux déclarations faites aux noms des groupes des pays africains et des pays les moins avancés (PMA.).

Fait à Antananarivo ce, 18 Septembre 2020

La délégation de Madagascar